

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** WestWood 910
- **No CAS:**
112945-52-5
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119379499-16
- **UFI:** XPE0-N0HA-P009-04Y8
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16
- **Emploi de la substance / de la préparation** Matière de charge
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com
- **Service chargé des renseignements:**
La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure
- **Code(s) d'identification** -

(suite page 2)
— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** * Voir la section 15.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
 - **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
au moins 7 fois changements d'air par heure

(suite page 3)

CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 2)

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Non avec des produits chimiques volatiles comme ils peuvent absorber le produit.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Revêtement de construction ou d'étanchéité**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure (50-100%)**TWA (Suisse) Valeur momentanée: 4 mg/m³**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire:

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Gants de protection conforme à la norme EN 374

· Temps de pénétration du matériau des gants

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: **WestWood 910**

(suite de la page 3)

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

- Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique	Solide
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	1.700 °C
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	2.230 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
· Viscosité:	
· Cinématique:	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	2,2 g/cm³ (EN ISO 2811-1)
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	30-150 kg/m³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	

(suite page 5)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme:** Poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable jusqu'au point de fusion.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (lapin)
112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure		
Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>2.000 mg/kg (lapin) (Literatur)
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.		
· Toxicité subaiguë à chronique: pas testé.		
· Indications toxicologiques complémentaires:		
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) pas testé.		
· 11.2 Informations sur les autres dangers		
· Propriétés perturbant le système endocrinien		
la substance n'est pas comprise		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CL50/96h	>10.000 mg/l	(Brachydanio rerio) (OECD 203)
112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure		
EC50/24h	>10.000 mg/l	(daphnia magna) (OECD 202)
EC50/96h	>10.000 mg/l	(Brachydanio rerio) (OECD)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Ne s'attend pas à migrer.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 6)

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Le déchet n'est pas dangereux. Éliminer conformément aux règlements après consultation avec les autorités locales sur les déchets et l'élimination dans un établissement approprié et agréé.
Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Éléments d'étiquetage SGH

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 7)

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 9)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.02.2024

Numéro de version 9

Révision: 29.02.2024

Nom du produit: WestWood 910

(suite de la page 8)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —